# Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

Date d'émission: Date de révision: 23/11/2015 Remplace la fiche: 18/02/2015

Version: 2.0

# RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange

Nom : Lingettes nettoyantes Tableau de bord

Code du produit : 6151

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange : Lingettes nettoyantes

#### 1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

# 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

CHAMOISERIE DE FRANCE
Zone Industrielle des Grands Champs
79260 LA CRECHE - FRANCE
T +33 5 49 25 05 42 - F +33 5 49 25 02 52
theo@theoauto.fr

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence
France	ORFILA	http://www.centres-antipoison.net	+33 (0)1 45 42 59 59

# **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

A notre connaissance, ce produit ne présente pas de risque particulier, sous réserve de respecter les règles générales d'hygiène industrielle.

# 2.2. Éléments d'étiquetage

# Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Étiquetage non applicable

# 2.3. Autres dangers

Autres dangers qui n'entraînent pas la

: Aucun, à notre connaissance.

classification

# **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

#### 3.1. Substance

Non applicable

#### 3.2. Mélange

Ce mélange ne contient aucune substance à mentionner selon les critères de la section 3.2 de l'annexe II de REACH

#### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

# 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation

: En cas d'exposition à de fortes concentrations : Amener le sujet à l'air frais.

Premiers soins après contact avec la peau

: Laver à l'eau savonneuse. En cas de rougeur ou irritation, appeler un médecin.

Premiers soins après contact oculaire

: Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. En cas d'irritation

persistante, consulter un ophtalmologiste.

Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche à l'eau. Consulter un médecin/service médical.

23/11/2015 FR (français) 1/5

# Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'informations complémentaires disponibles

# 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

# RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone (CO2). Brouillard d'eau. Mousse résistant à l'alcool. Poudre.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie

: Oxydes de carbone (CO, CO2).

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie

: Refroidir à l'eau pulvérisée les récipients exposés à la chaleur.

Instructions de lutte contre l'incendie

: Ne pas rejeter les eaux d'extinction dans l'environnement.

Protection en cas d'incendie

: Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

#### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Eviter le contact avec les yeux. Ne pas respirer les vapeurs

#### 6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection

: Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se

reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter le produit dans l'environnement. Ne pas déverser à l'égout et dans les rivières.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Ramasser mécaniquement le produit.

Procédés de nettoyage : Laver la zone souillée à grande eau.

Autres informations : Eliminer les matières imprégnées conformément aux prescriptions réglementaires en vigueur.

# 6.4. Référence à d'autres sections

Pour plus d'informations, se reporter à la section 13.

# RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation

sans danger

: Travailler dans un lieu bien ventilé.

Mesures d'hygiène

: Ne pas boire, manger ou fumer sur le lieu de travail. Se laver les mains après toute

manipulation.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Matières incompatibles : Acides forts. Bases fortes. Matières oxydantes.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

# RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

# 8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

: Ne nécessite pas de mesures spécifiques ou particulières, sous réserve de respecter les règles générales de sécurité et d'hygiène industrielle.

23/11/2015 FR (français) 2/5

# Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

: Non requise dans les conditions d'emploi normales. En cas de contact répété ou prolongé, Protection des mains

porter des gants. Gants de protection en caoutchouc

Protection oculaire Non requise dans les conditions d'emploi normales. En cas de danger d'éclaboussures:

lunettes de protection

Protection des voies respiratoires Si la ventilation est adaptée, le port d'une protection respiratoire n'est pas indispensable

# RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Solide

Apparence Lingette imbibée.

Couleur : blanc.

Odeur caractéristique.

Seuil olfactif : Aucune donnée disponible : Aucune donnée disponible

Vitesse d'évaporation relative (acétate de

butyle=1)

: Aucune donnée disponible

Point de fusion : Aucune donnée disponible Point de congélation : Aucune donnée disponible Point d'ébullition : Aucune donnée disponible

Point d'éclair > 60 °C (Lotion d'imprégnation)(valeur estimée)

Température d'auto-inflammation Aucune donnée disponible : Aucune donnée disponible Température de décomposition

Inflammabilité (solide, gaz) : Non applicable

Pression de vapeur : Aucune donnée disponible Densité relative de vapeur à 20 °C : Aucune donnée disponible Densité relative Aucune donnée disponible

Solubilité : Eau: Lotion d'imprégnation : complètement soluble

Log Pow : Aucune donnée disponible Viscosité, cinématique : Aucune donnée disponible Viscosité, dynamique : Aucune donnée disponible

Propriétés explosives Non explosif. Propriétés comburantes : Non comburant.

Limites d'explosivité : Aucune donnée disponible

# **Autres informations**

Pas d'informations complémentaires disponibles

# RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

A notre connaissance, ce produit ne présente pas de danger particulier.

#### 10.2. Stabilité chimique

Stable à température ambiante et dans les conditions normales d'emploi.

# Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(es) dans des conditions normales.

#### Conditions à éviter

Pas de flammes, pas d'étincelles. Supprimer toute source d'ignition.

#### Matières incompatibles

Acides forts. Bases fortes. Matières oxydantes.

# Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

# **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

# Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

Corrosion cutanée/irritation cutanée Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

23/11/2015 FR (français) 3/5

# Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Cancérogénicité	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité pour la reproduction	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Danger par aspiration	: Non classé (Non applicable)

# RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

Ecologie - général

: A notre connaissance, ce produit ne présente pas de danger particulier dans les conditions normales d'emploi.

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

# 12.4. Mobilité dans le sol

Lingettes nettoyantes Tableau de bord	
Mobilité dans le sol	Ethanol : Extrêmement volatil

# 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

# RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

# 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Eliminer dans un centre autorisé de collecte des déchets.

# RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR	IMDG	IATA			
14.1. Numéro ONU					
Non réglementé pour le transport					
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU					
Non applicable	Non applicable	Non applicable			
14.3. Classe(s) de danger pour le transport					
Non applicable	Non applicable	Non applicable			
Non applicable	Non applicable	Non applicable			
14.4. Groupe d'emballage					
Non applicable	Non applicable	Non applicable			
14.5. Dangers pour l'environnement					
Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non Polluant marin : Non	Dangereux pour l'environnement : Non			

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Mesures de précautions pour le transport : Pas d'informations complémentaires disponibles

# 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

23/11/2015 FR (français) 4/5

# Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

# **RUBRIQUE 15: Informations réglementaires**

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

#### 15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

# **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Indications de changement:

Cette fiche a été actualisée (voir date en haut de page). Section(s) modifiée(s) de la FDS :2.

Sources des données

: FDS des fournisseurs. ECHA - European Chemical Agency. INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité). HSDB (Hazardous Substances Data Bank).

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.

23/11/2015 FR (français) 5/5